



CHSCT du 30 mai 2017 – Déclaration liminaire

Emmanuel Macron vient d'être élu président de la République. Chacun connaît les conditions qui ont conduit à ce résultat au premier tour et de façon plus évidente au second tour.

Les enquêtes d'opinion à la sortie des urnes comme le taux record d'abstention et de votes blancs ou nuls confirment que cette élection n'est pas un plébiscite à un programme. Pourtant, c'est à ce tour de passe-passe que se livre le Président de la République et son entourage. La nouveauté ne peut se résumer dans l'âge du capitaine ou en essayant de brouiller les cartes sur l'échiquier politique français.

La nomination d'un Premier ministre proche d'Alain Juppé et soutien de François Fillon est symbolique du sens donné à l'action du gouvernement. La composition du gouvernement montre également que les ministres ne sont pas tous des inconnus de la politique.

Maintenant, c'est la casse du code du travail et de la protection sociale qu'Emmanuel Macron compte imposer, à coup d'ordonnances, sous l'injonction de Pierre Gattaz, pendant la période estivale.

Cette méthode ne répond en rien aux attentes, aux besoins, aux aspirations des salariés et du pays. Elle est le moyen de tenter de contourner le débat et de désamorcer les mobilisations.

Il n'y a ni urgence, ni efficacité à poursuivre une politique de déréglementation du marché du travail qui, à l'image du bilan du quinquennat Hollande génère chômage, précarité, explosion des inégalités.

Partout en Europe, ces politiques d'austérité ont donné les mêmes résultats et alimentent la montée de l'extrême droite.

Un article du Monde daté du 23 mai 2017 rapporte que « *le nouveau président de la République se dit partisan d'une « République contractuelle », dans laquelle les syndicats et le patronat seront invités à « co-construire, enrichir, affiner et ainsi faciliter une mise en œuvre rapide des réformes »*

La CGT s'est rendue au rendez-vous coutumier proposé par le nouveau président de la République. Il n'est nullement question de « co-construire avec le patronat ». Dans un entretien donné au JDD à la suite de cette entrevue, le secrétaire général de notre syndicat s'est exprimé clairement : « *Ces ordonnances sont complètement irrecevables ! ... Dire que les licenciements d'aujourd'hui sont les emplois de demain, on voit où ça mène. À la précarité ! Le Président souhaite aller plus loin que la loi travail rejetée à 70 % par les Français »*

Le nouveau président souhaite également mettre en place la fusion des institutions représentatives du personnel (IRP), que sont notamment les délégués du personnel (DP), le

comité d'entreprise (CE) ou le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Ne doutons pas que si cette « réforme » s'imposait dans le secteur privé, certains s'empresseraient de vouloir la déployer au sein du secteur public, au nom de la sacro-sainte « équité ». Il suffit de regarder l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui pour imaginer une instance qui réunirait les problématiques des CT, CAP et CHSCT.

La CGT a appelé ses organisations à se déployer, partout dans les entreprises, les services et les localités pour débattre avec les salariés, les citoyens et faire partager ses exigences de progrès social. Elle a décidé de faire de la troisième semaine de juin un temps fort d'initiatives et de mobilisations dans l'ensemble des territoires. Elle appelle également à une syndicalisation massive, afin d'impulser la nécessaire reconquête d'un monde du travail émancipateur pour les salariés. Dès aujourd'hui, ses représentants dans cette instance s'emploieront, modestement et à leur niveau, à faire progresser les salariés vers cette émancipation. Le préambule de l'accord Fonction publique du 20 novembre 2009 (signé par la CGT) précisait dans son introduction : *« les signataires s'accordent à considérer que l'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique constitue un enjeu essentiel de la rénovation de la politique des ressources humaines et des relations sociales. Les actions en la matière doivent à la fois mieux adapter le travail à la personne humaine, pour favoriser le bien être de chacun tout au long de sa vie professionnelle et contribuer ainsi à renforcer l'efficacité et la production des services, au bénéfice des usagers et des citoyens. »*. Chiche !